



COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1- Les pièces administratives avec les arrêts et délibérations

- 1.1 La délibération D2023-41 en date du 25 juillet 2023, Schéma directeur des eaux pluviales : arrêt du projet du zonage pluvial ;
- 1.2 La décision E 24000016/31 en date du 09 février 2024 du Tribunal Administratif de Toulouse désignant M. Robert MARTEL en tant que commissaire enquêteur ;
- 1.3 L'arrêté AMURB 2024-02-06 en date du 28 février 2024 pris par Madame le Maire de Septfonds, prescrivant la mise à l'enquête publique du Schéma de Gestion des Eaux Pluviales et du zonage des eaux pluviales de la Commune de Septfonds ;
- 1.4 L'avis d'enquête publique ;

2- Note de présentation du dossier d'enquête publique

3- Résumé non technique du schéma de gestion des eaux pluviales

4- Rapport d'assainissement pluvial

5- Cartographies topographiques, vues satellites et cartes IGN

6- Dossier d'examen au cas par cas

- 6.1 Demande d'examen au cas par cas, en date du 16 octobre 2023.
- 6.2 Décision MRAe 2023DK062 en date du 13 décembre 2023, de dispense d'évaluation environnementale, après examen au cas par cas en application de l'article R.122-18 du Code de l'environnement sur le zonage d'assainissement des eaux pluviales à Septfonds (82).

7- Avis des Personnes Publiques Associées (PPA)

Chambre des Métiers et de l'Artisanat réponse du 30 janvier 2024.
DDT 82 – Bureau Eau et Biodiversité – Bureau de la police de l'eau, réponse du 13 mars 2024.

8- Communication

- 8.1 publications LA DEPECHE du 05 mars 2024
- 8.2 publications du Petit journal du 05 mars 2024 et du 26 mars 2024
- 8.3 Attestation LA DEPECHE, Réf LDDM418345 N°177597 pour parution en date du 26 mars 2024
- 8.4 Attestation Le Petit Journal, Réf LPJ15633 N° 52966 pour parution en date du 26 mars 2024